



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB 10.04.2024

Publications supplémentaires: KABGE 10.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 10.04.2029

Numéro de publication: KK03-0000051080

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Suspension de la procédure de faillite ROYAL NIPPON FOUNDATION, OSAKA, SUCCURSALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION

Débiteurs:

ROYAL NIPPON FOUNDATION, OSAKA, SUCCURSALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION

CHE-468.504.681

Rue de Chantepoulet 10

1201 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 30.10.2023

Date de suspension: 08.04.2024

Montant de l'avance de frais: CHF 5'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 20.04.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 3 + 41 22 3888972

F20231613

But :

proposer une paix orientale et mondiale basée sur la philosophie shintoïste qui surpasse la religion en tant que rituel national au Japon, et la philosophie de base du shintoïsme qui est largement connue dans le monde entier; la fondation interagira avec le reste du monde dans le cadre des projets ayant pour but; la préservation de l'environnement dans le monde ou la protection et l'amélioration du milieu naturel; promotion de la compréhension mutuelle internationale et de la coopération économique en vue du développement des régions d'outre-mer; développement sain des enfants ou des adolescents dans le monde entier; soutien de l'ancienne famille impériale et des échanges internationaux; succession, gestion et préservation du patrimoine historique de l'ancienne famille impériale; les échanges culturels entre les pays asiatiques et européens; d'autres affaires en vue de réalisation du but de la fondation.